

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2006

CONVENTION avec l'école St Joseph – réactualisation de la dotation de fonctionnement pour 2006.

Le Conseil propose de fixer la dotation de fonctionnement par élève pour l'école St Joseph de la manière suivante : **336.35 €/élève/an soit : 336.35 € x 91 (1) = 30 607 €**. Cette somme est calculée en fonction des dépenses de fonctionnement effectuées à l'école publique, sur l'année civile N-1, et ramenée au prorata du nombre d'élèves esquelbecquois.

LOTISSEMENT PARMENTIER : ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Comme annoncé lors de l'examen du Compte Administratif 2004, les quelques travaux restant en solde pour l'année 2005 ont été exécutés au cours de l'année. Les opérations liées au lotissement sont donc achevées et les comptes définitivement arrêtés.

ANALYSE :

- Solde des honoraires payés à la DDE pour le suivi des travaux
- Solde des travaux de viabilité payés aux entreprises

L'emprunt ayant été remboursé, aucune dépense liée aux intérêts de l'emprunt relais n'a été comptabilisée
Reversement de l'excédent du budget sur le budget de la Commune : 28 606 €.

COMMUNE D'ESQUELBECQ - ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Le compte administratif 2005 présente un excédent global de 218 438.39 € se décomposant de la manière suivante :

- excédent de fonctionnement + 196 705.10
- excédent d'investissement + 21 733.29 Restes à réaliser inclus

L'excédent d'investissement est notamment dû au fait que les travaux liés à la construction de salles contiguës à la salle des sports ont nécessité un apport de fonds en fin d'année (emprunt et fonds libres) pour le paiement des marchés de travaux qui ont été effectués fin décembre / début janvier.

2 acomptes de subventions pour ces mêmes travaux sont arrivés sur les comptes début janvier.

Ce résultat est obtenu en observant les articulations suivantes pages 2 et 3 :

- Page 2 : les dépenses et les recettes **réalisées au cours de l'exercice**, sans reprise des antérieurs, laissent apparaître en fonctionnement un excédent de 114 584.37 € et un excédent en investissement de 142 541.12 € soit un **excédent global de 257125.49€**.
- La reprises des antérieurs (excédent et déficit) amènent à un **excédent global de 222 602.84 €**
- Page 3 : les restes à réaliser en dépenses pour 131 574.95 € (dernier conseil municipal) viennent compléter l'excédent de 222 602.84 €, ce qui laisse apparaître en définitive un **excédent de clôture de 218 438.39 €**.

Ces chiffres seront repris au BUDGET UNIQUE 2005.

FIXATION du taux des 3 taxes pour 2006 après passage en TPU

Le Conseil propose de ne pas relever les taux des taxes communales pour 2006. Les taux votés en 2005 sont donc reconduits cette année. Toutefois il est à signaler qu'au 1^{er} janvier 2006 la CCY a opté pour le passage en Taxe Professionnelle Unique. Nous ne percevons donc plus la taxe professionnelle à compter de cette année. Par contre nous avons à intégrer les produits des 3 taxes sur les ménages qu'aurait dû percevoir la CCY si nous n'étions pas passés en T.P.U.

Les différentes simulations effectuées par les services comptables amènent aux conclusions suivantes :

le nouveau calcul des taux ne se fait pas en additionnant les taux mais en additionnant les produits fiscaux des 2 collectivités et en réajustant les taux ménages en fonction du coefficient de variation moyen ainsi trouvé.

Pour ce qui concerne la Commune d'ESQUELBECQ, le coefficient de variation moyen est calculé de la façon suivante :

Produit 2005 CCY taxes ménages
Produit 2005 Commune taxes ménages

Soit : $\frac{432\,740}{275\,599} = 1.57018$

correspondant à une hausse uniforme des 3 taxes ménages 2005 de la Commune de 57.02%. Il est rappelé que les ménages ne verront plus apparaître 2 colonnes mais seulement celle de la Commune sur leur feuille d'impôts puisque la colonne « CCY » sera englobée dans la colonne « Commune ».

Taxe d'habitation	10.15 % x 1.5708	=	15.94 %
Foncier bâti	10.60 % x 1.5708	=	16.64 %
Foncier non bâti	32.67 % x 1.5708	=	51.30 %

BUDGET UNIQUE 2006

Le budget global de la commune s'équilibre en DEPENSES et en RECETTES, toutes sections confondues, à 2 007 779.05 €.

En fonctionnement :

Equilibre des DEPENSES et des RECETTES à 1 393 011.10 € compte tenu d'un apport de 196 705.10 € de l'excédent antérieur reporté sur ce budget unique.

- les charges générales représentent 32 % des dépenses réelles ;
- les charges de personnel = 40 % (charges – remboursements s/salaires)
- les autres charges (participations, subventions...) = 20 %
- les intérêts des emprunts = 5 %

- les recettes des services (ventes MW, régies) représentent 3 % des recettes réelles
- les impôts et taxes = 47 %
- les dotations d'Etat = 43 %
- les produits du domaine (locations d'immeubles, budget annexe) = 4 %
- les remboursements s/salaires = 3 % des recettes réelles

En Investissement :

Equilibre en dépenses et en recettes à 614 767.95 € compte tenu des restes à réaliser du COMPTE ADMINISTRATIF 2005 incorporés dans ce budget et des résultats antérieurs.

- Les remboursements du capital des emprunts représente 25 % des dépenses réelles ;
 - Les dépenses d'équipement = 73 %

 - le produit de la TVA et de la TLE = 24 % des recettes réelles d'investissement ;
 - le produit des subventions = 78 %
 - le produit des emprunts = 0 %
-

INITIATIVES DES ELUS

questions	réponses
<p>Jean-Pierre STEVENOOT rappelle que le camp ados aura lieu pour la dernière fois du 4 au 19 août à Gramat</p> <p>Mr le Maire : je souhaite vous donner quelques informations et vous faire part de quelques contrariétés.</p> <p>1. Dominique BUSSEREAU vient lundi visiter la ferme de Mr BOLLENGIER dont certains bâtiments ont été transformés en centre « campus vert ».</p> <p>2. 2^{ème} point de satisfaction : l'exposition sur l'incendie de l'église créée par certains élus et bénévoles (Paul, Odil, Didier, J.Luc Castier, P. Deremets, Claudine Baillie) qui retrace l'évènement au travers des photos avant et après incendie.</p> <p>3. une contrariété : vous avez eu l'excellente idée d'exposer l'ancien coq. Ce coq est parti ! je ne l'admets pas. C'est un vol. Plusieurs élus ne sont pas là ce soir. Guy a dit « c'est le mien, je le reprends ». c'est un objet hautement symbolique dans le village. C'est incroyable ! c'est le patrimoine... pourquoi pas le tabernacle ! Que faire ?</p> <p>Un courrier sera fait au nom de tous afin de demander la restitution du bien.</p> <p>David BERNARD : suite aux affaires de la Marianne et du coq, possède-t-on un inventaire de ce qui appartient à la mairie ou à l'église ?</p> <p>Aurélie SCHRAEN :</p> <p>1. quel est le sens de priorité pour les véhicules venant de la place en direction de la Gare.</p> <p>2. Grande satisfaction pour l'éclairage orange rue de la Gare et beaucoup plus de clarté en venant de Zegerscappel. beaucoup d'incivilités autour du container plastique.</p>	<p>Pascale VANPEPERSTRAETE signale à ce sujet que les gîtes de France ne peuvent être en même temps « campus vert ».</p> <p>Marie-Laure GEERAERT : peut-on être propriétaire de l'église ?</p> <p>Aurélie SCHRAEN : il faut aller le voir !</p> <p>Michelle DELPOUVE : jamais 2 sans 3 ; d'abord la Marianne, puis le coq !</p> <p>Paul DESMIDT : les allemands ont tiré sur le coq pendant la guerre ; il en garde les impacts.</p> <p>Jean-Michel VAESKEN : il faut lui envoyer un courrier et lui demander la restitution du bien.</p> <p>Mr le Maire : ce n'est pas une raison !</p> <p>Mr le Maire : Aucun</p> <p>Mr le Maire demande à la commission de travaux d'étudier la possibilité de l'enlever.</p>

La séance est levée à 21h